

## Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

Ce sujet doit être réalisé en suivant la méthode partagée dans le livret de SES (fiche « l'épreuve de SES en Terminale »)

**Sujet :** A partir du dossier documentaire et de vos connaissances, vous montrerez que les marchés imparfaitement concurrentiels peuvent donner un pouvoir de marché aux acteurs.

Travail à rendre dans mon casier numérique sur l'ENT ou pronote pour le Jeudi 9 Avril 12H (dernier délai). Veuillez enregistrer votre document dans un format qui me permet de le modifier (odt ou docx), nommez votre doc. « NOM Prénom – sujet SES ».

A utiliser : les 3 fiches méthodes : « faire des plans », « lire un indice base 100 », « raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire »

Vous devez obligatoirement utiliser les trois documents pour illustrer vos propos que vous pourrez compléter avec d'autres illustrations de votre choix.

### Document 1 : Le monopole du diamant

Cecil Rhodes créa le monopole de De Beers à un moment particulièrement opportun. Les nouvelles mines de diamants d'Afrique du Sud surpassaient tous les autres gisements antérieurs, de sorte que presque toute la production mondiale de diamant était concentrée sur quelques kilomètres carrés.

Jusqu'à récemment De Beers était capable d'étendre son contrôle sur les ressources même quand de nouvelles mines ouvraient. Soit l'entreprise achetait de nouveaux producteurs, soit elle passait des accords avec les gouvernements locaux qui contrôlaient certaines des nouvelles mines, les intégrant de fait au monopole De Beers. Le plus remarquable de ses accords fut celui passé avec l'Ex-Union Soviétique, qui garantissait que les diamants russes seraient commercialisés par De Beers, lui permettant de contrôler le prix de vente. De Beers alla jusqu'à Stocker une année de production de diamants dans ses coffres londoniens au moment où la demande se tassait, de manière à restreindre l'Offre jusqu'à ce que la demande et les prix retrouvent leur niveau antérieur.

Mais au cours des dernières années, le monopole de De Beers s'est vu menacé. L'Etat a obligé De Beers à relâcher son emprise sur le marché.

Paul Krugman, *Microéconomie*, 2009.

### Document 2 : Dépôt de brevets, de marques, de dessins et des modèles par la voie nationale en 2013 ; Palmarès des déposants pour l'année 2013

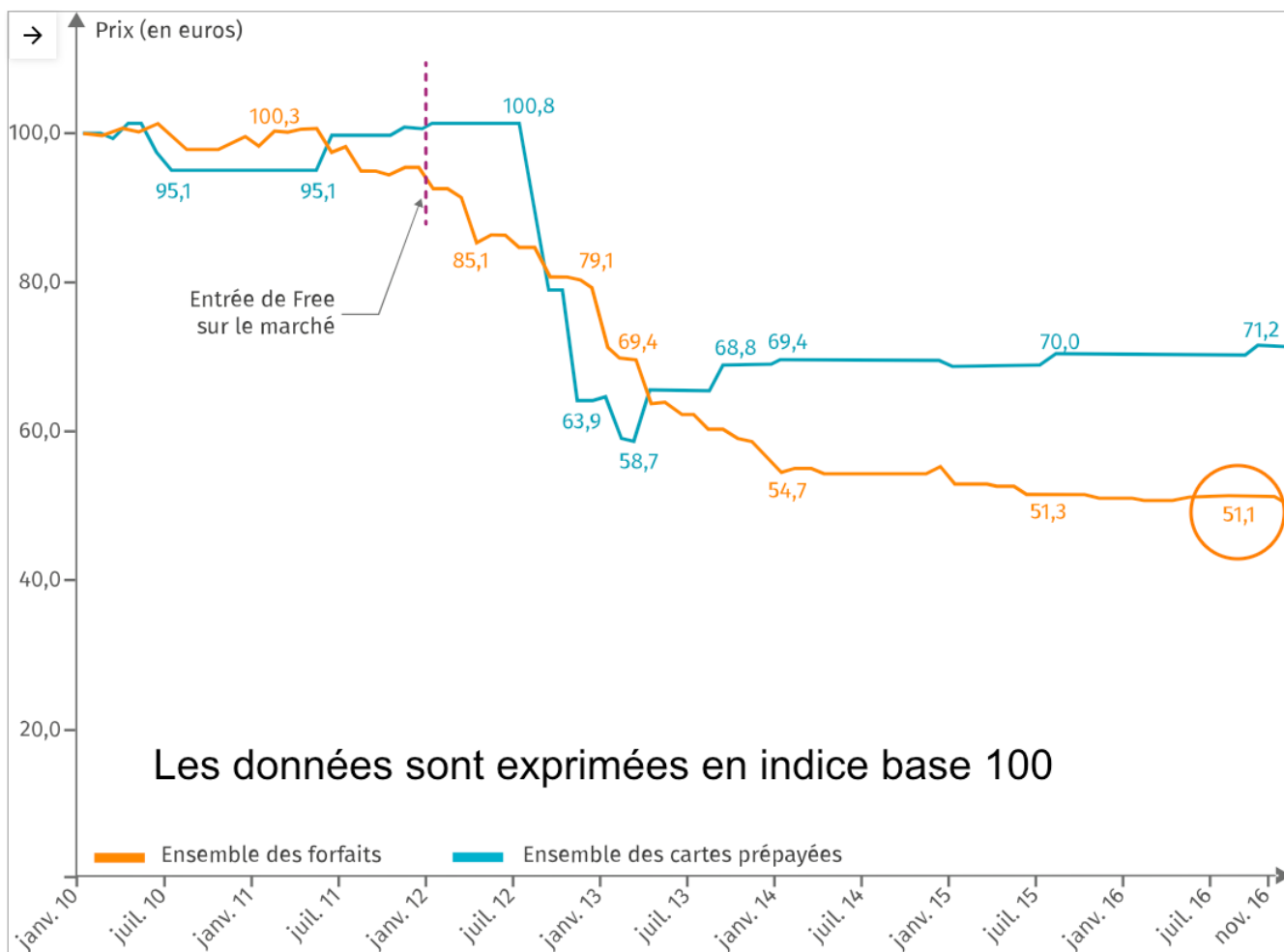
	2012	2013
<b>Dépôts de brevets</b>	<b>16 632</b>	<b>16 886</b>
Personnes morales	14 364	14 594
Personnes physiques	2 268	2 292
<b>Dépôts de marques</b>	<b>115 340</b>	<b>115 622</b>
Premiers dépôts	86 000	86 002
Renouvellements	29 340	29 620
<b>Dessins et modèles déposés</b>	<b>73 600</b>	<b>66 392</b>
Procédure normale	14 648	13 585
Procédure simplifiée	58 952	52 807

Champ : France.

1	PSA PEUGEOT CITROEN	1378
2	GROUPE SAFRAN	645
3	CEA ENERGIES ALTERNATIVES	625
4	GROUPE RENAULT	543
5	GROUPE VALEO	494
6	GROUPE L'OREAL SA	453
7	CNRS*	408
8	AIRBUS GROUP	372
9	ROBERT BOSCH GMBH*	347
10	THALES	284

Source : Observatoire de la Propriété Industrielle, 2013.

**Document 3 : Évolution du prix des abonnements de téléphonie mobile entre 2010 et 2013,**  
 Indice des prix exprimé base 100 : 2010



2005 : Condamnation des trois opérateurs pour ententes illicites : gel de leurs parts de marché et échanges d'informations stratégiques

13 décembre 2012 : amende pour SFR et Orange pour avoir commercialisés des offres donnant droit d'appeler en illimité uniquement sur leurs réseaux

1<sup>er</sup> Janvier 2013 : arrivée de Free mobile sur le marché

Remarque importante : comme vous ne connaissez pas les valeurs de références servant à calculer les indices des prix des cartes prépayées et les forfaits rien ne vous permet, par exemple, d'affirmer que les forfaits coûtent plus chers que les cartes. En résumé : Vous ne pouvez apprécier et comparer que leurs évolutions.

Source : ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes), rapport du 23 mai 2013, à la demande de l'autorité de la concurrence.